



## **Déclaration liminaire Solidaires Finances Publiques Comité Technique Local (CTL) du 20 janvier 2022**

Monsieur le Président,

Le Comité Technique Local se réunit ce jour en session plénière suite à boycott par les élu(e)s Solidaires Finances Publiques de la première séance.

En effet, une nouvelle fois à cette occasion, les documents permettant de préparer a minima la réunion n'ont pas été adressés dans des délais raisonnables, en particulier au moment de la transmission de la convocation.

Cette attitude récurrente n'est pas acceptable et ce mode de fonctionnement puéril visant à entraver systématiquement l'action des élu(e)s du personnel doit cesser.

L'ordre du jour de ce CTL traitera exclusivement du volume et de la nature des suppressions d'emplois prévus en 2022 dans le département de l'Aude.

Ainsi, 5 suppressions de postes d'agent(e)s de catégorie B et C sont envisagées, soit une nouvelle saignée dans les services qui contribuera à la surcharge de travail généralisée, au stress accru, à une pression intolérable sur les résultats et objectifs, bref à des risques psychosociaux déjà en augmentation exponentielle dans ce département.

Vous souhaitez pourtant accorder une attention particulière à la prévention des risques psychosociaux et, pour ce faire, avez mobilisé votre temps et votre énergie pour rédiger un plan d'action « conditions de vie au travail et prévention des risques psychosociaux ».

« Plan d'action » semble toutefois largement exagéré tant cette compilation de platitudes et de truismes, dont l'indigence le dispute à la vanité, ne consiste qu'en un recopiage d'éléments de langage figurant dans les plus mauvais manuels de management.

Sachez que la seule réponse opérationnelle à cette détérioration des conditions de travail est le maintien des effectifs d'agent(e)s des Finances Publiques et le recrutement de fonctionnaires formés et non de contractuel(le)s sous-payé(e)s et exploité(e)s, d'apprenti(e)s prolétarisé(e)s ou de services civiques pressurés.

De cela bien entendu, il n'est jamais question !

Vous osez nous annoncer qu'il ne s'agit pas de supprimer 5 emplois mais 4 puisqu'un poste d'inspecteur principal est créé dans l'Aude : à quelles tâches va bien pouvoir s'occuper ce personnel ?

Le contrôle interne ? L'audit des process ? La communication ? La réingénierie aux Finances Publiques ? Ou bien peut-être chargé de mission dans l'accompagnement au changement ?



Certainement pas en tout cas l'accueil des usagers au quotidien, le calcul de l'impôt, la tenue de la comptabilité de l'État, le visa des dépenses publiques, le recouvrement des recettes publiques, le contrôle fiscal, etc. soit le travail essentiel réalisé par les agent(e)s des Finances Publiques du département de l'Aude au bénéfice des usagers.

Au niveau national, 1 600 emplois seront ainsi supprimés, 5 dans l'Aude.

Les critères pour ce faire ?

Un langage technocratique abscons et vide de sens nous le précise : « modernisation des process et évolution du périmètre des missions de la DGFIP ».

Soit en traduction en langue française correctement parlée et maîtrisée : la suppression de missions via l'externalisation et la destruction du réseau par des processus appelés « Nouveau Réseau de Proximité » et « démétropolisation ».

Passons donc à l'examen des suppressions de postes : un(e) agent(e) de catégorie C à l'Équipe Départementale de Renfort (EDR), un(e) agent de catégorie C en Direction (quel service ? Peut-être vous-même ne le savez encore pas !), un(e) agent(e) de catégorie A au Service des Impôts des Entreprises (SIE) de Carcassonne, un(e) agent(e) de catégorie B à l'EDR (moins 2 agent(e)s donc !), un(e) agent(e) de catégorie B au Service de Publicité Foncière et de l'Enregistrement (SPFE), un(e) agent(e) de catégorie B à la trésorerie de Carcassonne Établissements Hospitaliers, un(e) agent(e) de catégorie B au Pôle de Contrôle des Revenus et du Patrimoine de Carcassonne PCR(P)...

Honte absolue à la DDFIP de l'Aude !

Les motifs de ces suppressions sont certes sibyllins pour le profane mais certainement limpides pour la technocratie médiocrate dont vous êtes l'illustre représentant dans l'Aude : « prise en compte des écarts significatifs dans les répartitions d'emplois par catégorie et par structure entre le département et les départements de catégorie 3 », « prise en compte des écarts significatifs dans le ratio charges/emploi entre structures identiques du département », « prise en compte de l'historique des suppressions d'emplois par service ».

Si l'on comprend bien, la charge de travail du SIE de Carcassonne justifierait donc la perte d'un emploi.

Pourtant, ce service n'a-t-il pas et ne continue-t-il pas de jouer un rôle essentiel au bénéfice des entreprises durement touchées par la crise sanitaire qui risque de surcroît de se prolonger pendant des mois, voire des années ?

La souffrance au travail des agent(e)s de ce service, accentuée depuis plusieurs mois par le COVID-19, justifierait-elle que la réponse donnée soit un(e) agent(e) en moins ?

Honte absolue à la DDFIP de l'Aude !

Quant à la trésorerie de Carcassonne Hospitalière, venir travailler en présentiel en mars et avril 2020 sans protection, avec les risques afférents pour la santé des agent(e)s et celle de leurs proches, payer les salaires des soignant(e)s mais aussi l'achat de respirateurs, de gants, de masques, etc. permettant de soigner nos concitoyens, être en perpétuelle surcharge de travail depuis maintenant 2 ans, etc. serait récompensé par un poste de travail en moins !



Comment feront les agent(e)s de ce poste à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ? Avez-vous seulement songé à cette perspective ?

Honte absolue à la DDFIP de l'Aude !

L'EDR est particulièrement choyé par vos soins avec 2 agent(e)s supprimé(e)s purement et simplement.

Quels remerciements pour des agent(e)s dévoué(e)s et investi(e)s au quotidien pour pallier les difficultés dans la plupart des postes et services compte tenu des suppressions d'emplois incessantes dictées par une politique dogmatique et inepte...

Que se passera-t-il au 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour les postes et services qui réclameront du renfort ?

Ils crouleront sous le travail, les agent(e)s s'épuiseront à la tâche du fait de leur admirable conscience professionnelle, leur santé en pâtira.

De cela, vous n'avez cure.

Honte absolue à la DDFIP de l'Aude !

Le service PCRFP perdra également un emploi... Le contrôle fiscal ne serait-il pas une fonction éminente de notre Administration ?

Pourquoi cette suppression si ce n'est, une nouvelle fois, cautionner le montant de l'évasion fiscale qui s'élève en France à la modique somme de 80 à 100 milliards d'euros (source Solidaires Finances Publiques) ?

Honte absolue à la DDFIP de l'Aude !

Enfin, le SPFE contribuera lui aussi au massacre puisqu'un emploi de catégorie B sera supprimé.

Pourtant, ce service a été doté, comme tous les ans désormais, d'un apprenti, selon vos propres dires pour « résorber le retard dans la publication des actes ». Il est vrai que le dit retard s'élèverait selon nos informations à environ 255 jours....

Pourtant, ce service a fait l'objet de l'avis de recrutement d'un(e) contractuel(le) selon le message suivant publié sur Ulysse 11 le 13 octobre 2021 : « *la DGFIP recrute dans le département de l'Aude 1 agent contractuel de catégorie B par voie de CDD de droit Public. Il s'agit d'un d'agent polyvalent en matière de publicité foncière et d'enregistrement (site Carcassonne).*

*L'offre d'emploi est disponible sur le portail de la fonction publique: [www.place-emploi-public.gouv.fr](http://www.place-emploi-public.gouv.fr) (référence 2021-719907) ».*

Monsieur le Président, vous êtes cette fois démasqué et la supercherie est désormais patente : au mois d'octobre 2021, vous prétendez recruter apprenti(e) et contractuel(le) pour pallier les vacances de postes au SPFE.

Au mois de janvier 2022, un poste de fonctionnaire est supprimé pour des raisons désormais évidentes : substituer des précaires, corvéables à merci, sous-payés, sous-formés, sous-considérés, etc. à des agent(e)s !

Honte absolue à la DDFIP de l'Aude !

Pour la suppression du poste de catégorie C, c'est la Direction qui est touchée : quel service, pour quels motifs ?



Nous n'en savons rien, les documents fournis restant volontiers évasifs...

Nous noterons simplement qu'en Direction, un(e) agent(e) de catégorie C est remplacé(e) par un Inspecteur Principal : le critère requis semble donc être la productivité, chacun sachant qu'un(e) IP est sur ce plan bien davantage performant(e) qu'un(e) agent(e) lambda...

Honte absolue à la DDFIP de l'Aude !

Passons maintenant aux « redéploiements d'effectifs internes » entre structures.

- -1 C EDR pour +1C SGC Limoux : il nous avait pourtant semblé, lors d'une dernière instance, avoir entendu très distinctement de votre propre bouche, que le SGC de Limoux n'était en rien en surchargé de travail...

- 1 IDIV CN SIP Narbonne pour + 1 IDIV CN SGC Narbonne : quel rapport entre le SIP Narbonne et le SGC de Narbonne ? Aucun, mais il faut bien donner l'illusion que la création du SGC de Narbonne permise par le soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité » permettra un conseil de qualité, des prestations d'expertise, bla bla bla...

- -1A SGC Narbonne pour +1A SIP Narbonne. Décision qui semble particulièrement pertinente de supprimer un poste d'agent(e) de catégorie A au SGC de Narbonne alors que ce service vient d'ouvrir ses portes au 1<sup>er</sup> janvier 2022...

- - 1A SGC Carcassonne pour + 1A SIE Narbonne. Là aussi, la cohérence de cette proposition semble évidente...

Il nous semble très judicieux de créer un poste d'agent(e) de catégorie A supplémentaire au SIE de Narbonne mais pourquoi dans le même temps en supprimer dans la même catégorie au SIE de Carcassonne ?

- -1 A SIE Carcassonne pour + 1A SIP Carcassonne : tout commentaire semble superflu...

En résumé, une invraisemblable tambouille concoctée pour satisfaire on ne sait qui, ni quoi, mais en définitive, un seul qualificatif semble convenir : amateurisme.

Amateurisme mais également irresponsabilité.

Tous les postes et services sont surchargés de travail, sont dans l'incapacité manifeste de répondre aux sollicitations des usagers.

Les agent(e)s sont épuisé(e)s par cette situation, ont perdu tout intérêt dans leur travail, n'y trouvent plus aucun sens.

Leur santé est directement mise en danger par cette politique absurde de réduction des effectifs, de remplacement de fonctionnaires par des précaires, du sabotage de la quasi-totalité de nos missions et réseau.

Les risques psychosociaux sont en augmentation exponentielle dans ce département, résultat évident d'effectifs insuffisants : tous les indicateurs sont au rouge.

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) avec des mentions multiples, les alertes du médecin du travail mais aussi des représentant(e)s du personnel en CHSCT, les signalements individuels des organisations syndicales, etc.

Vous niez la réalité préférant vous enfermer dans des considérations dogmatiques pour davantage complaire à la DGFIP.

Honte absolue à la DDFIP de l'Aude !



Les élu(e)s Solidaires Finances Publiques participeront ce jour à cette instance : toutefois, fidèles à nos principes, nous refusons de cautionner pareille mascarade.

Nous ne prendrons donc aucunement part à des « débats », qui n'en ont que le nom, ni même à un « vote » où les positions des représentant(e)s du personnel ne seront pas prises en compte, ni étudiées, ni même discutées mais tout simplement méprisées comme à l'accoutumée dans ces instances prétendument de « dialogue social ».

Solidaires Finances Publiques n'attend rien de dirigeant(e)s aussi irresponsables, dogmatiques, courtisan(e)s et seulement préoccupé(e)s par leur misérable carrière de destructeur des Finances Publiques.

Nous continuerons à mobiliser agent(e)s, élu(e)s et usagers pour la défense du service public des Finances que nous sommes fier(e)s de servir.

La lutte déterminée se poursuivra tant qu'il existera encore un(e) agent(e) des Finances Publiques en fonction dans ce pays !